

Le 27 juillet 2016

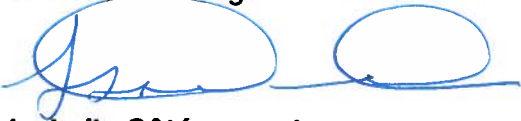
Objet : **Demande d'accès aux documents**
N/D: AC-2016-110

Par la présente, nous accusons réception de votre demande d'accès reçue le 26 juillet 2016, laquelle vise à obtenir des informations concernant l'octroi de bonis liés au rendement ou à la performance pour l'année 2015-2016.

Après vérification, nous vous informons qu'aucun employé du Comité de déontologie policière n'a reçu un tel boni pour l'année visée par votre demande.

Vous pouvez demander une révision de la présente décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint un avis relatif à l'exercice de ce recours.

En espérant le tout conforme à vos attentes, veuillez agréer, nos salutations distinguées.



Isabelle Côté, avocate

Conseillère juridique

Responsable de l'accès aux documents des organismes publics
et de la protection des renseignements personnels

p.j. : avis de recours